

6 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 2023-020-DC

Le six avril deux mille vingt-trois à 17 heures 30, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 30 mars deux mille vingt-trois.

Membres présents :

Président, Jackie GOULET (sauf 021)

Vice-présidents, Sylvie PRISSET (Présidence pour 021), Michel PATTEE, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON

Conseillers délégués, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Béatrice BERTRAND, Pierre-Yves DOUET (de 019 à 032), Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT (de 019 à 028)

Conseillers, Didier ROUSSEAU, Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF (à partir de 021), Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Benoît LEDOUX, , Alain BOISSONNOT, Nathalie GOHLKE, Christian GALLE, Didier GUILLAUME Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE (de 019 à 028), Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, , Michel DELPHIN, Colette GAGNEUX, Bruno CHEPTOU, Catherine EVILLARD, François BREE, Patricia COCHET, Éric POEHR, Isabelle DEVAUX, Sylvain LEFEBVRE, Nicole PEHU, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Géraldine LE COZ, Arlette BOURDIER, Bertrand CHANDOUINEAU, Bernard HENRY
Béatrice LEVEQUE Suppléante Yves BOUCHER

Absent (s) / Excusé(s) :

Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Yves BOUCHER, Gérard POLICE, Olivier DESCHARD, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Jacky MARCHAND, Éric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY Jean-François MIGLIERINA, Marie-Luce DURAND, Nathalie MORON, Laurence CAILLAUD, Emmanuel BRAULT, Noël NERON, Béatrice GUILLON, Nathalie LIEBAULT, Christophe CARDET, Gaëlle FAURE, Sylvie TAGOURDEAU, Patricia VILLARME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Rodolphe MIRANDE à Éric MOUSSERION, Grégory PIERRE à Thomas GUILMET, Marc BONNIN à Claudie MARCHAND, Anatole MICHEAUD à Michel PATTEE, Pierre-Yves DOUET à Béatrice BERTRAND (de 033 à 036), Loïc BIDAULT à Sophie TUBIANA (de 029 à 035), Gérard POLICE à Christian RUAULT de (019 à 031), Olivier DESCHARD à Jacqueline TARDIVEL, Jacky MARCHAND à Christian GALLE, Isabelle ISABELLON à Jean-Pierre ANTOINE Jean-François MIGLIERINA à Sandrine LION, Nathalie MORON à Michel DELPHIN, Laurence CAILLEAU à Bruno CHEPTOU, Noël NERON à Marc-Antoine NERON, Béatrice GUILLON à Bruno PROD'HOMME, Nathalie LIEBAULT à Astrid LELIEVRE, Gaëlle FAURE à Géraldine LE COZ, Patricia VILLARME à Bertrand CHANDOUINEAU

Secrétaire de séance : Frédéric MORTIER

	DC 019 à 020	DC 021	DC 022 à 028	DC 029	DC 030 à 031	DC 032	DC 033 à 035	DC 036
Membres en exercice	80	80	80	80	80	80	80	80
Quorum	41	41	41	41	41	41	41	41
Présents	56	56	57	55	54	53	50	48
Absents - Excusés	24	24	23	25	26	27	28	30
Pouvoirs	16	16	16	17	17	16	17	16
Votants	72	72	73	72	71	69	67	64

COMPTES DE GESTION 2022 - APPROBATION

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Saumur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance dans les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de gestion du Service de Gestion Comptable :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Dénezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu l'avis de la commission « Finances » du 28 mars 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCLARER** que les comptes de gestion 2022 des budgets listés ci-dessous, dressés par le Service de Gestion Comptable de Saumur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve.

Budget Principal
Budget Annexe Collecte et traitement des déchets
Budget Annexe Transports
Budget Annexe Lotissements et zones d'activités
Budget Annexe Eau potable
Budget Annexe Assainissement
Budget Annexe SPANC
Budget Annexe Eaux pluviales

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat des votes :

Pour : 72

Contre :

Abstention :

Date de transmission au contrôle de légalité :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur

Date d'affichage :


Jackie GOULET CLAISSE